



Concours de SAENES de classe normale

Est publié au JO n° 36 du 12 février 2022 l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation des concours externes et internes pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet, exclusivement sur le site du ministère de l'éducation nationale, du 15 février 2022, à partir de 12 heures, au 15 mars 2022, 17 heures (heure de Paris), à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3>.

Les candidats communiquent une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription et leur numéro d'inscription et leur indiquant comment accéder au récapitulatif des données saisies ainsi qu'à la liste des pièces justificatives qu'ils seront invités à fournir ultérieurement.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure d'enregistrement de cette modification et comment accéder aux documents mentionnés ci-dessus.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. En cas d'inscription ou de modification d'inscription le 15 mars 2022, peu de temps avant 17 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 17 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe 2 du présent arrêté. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 grammes et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions.

Le dossier imprimé d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le 15 mars 2022 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.



Liste des académies et vice-rectorats dans lesquels les concours sont ouverts :

Concours externes	Concours internes
Aix-Marseille	Aix-Marseille
Bordeaux	Amiens
Corse	Besançon
Créteil	Bordeaux
Dijon	Clermont-Ferrand
Grenoble	Corse
Lille	Créteil
Limoges	Dijon
Lyon	Grenoble
Mayotte	Guadeloupe
Montpellier	Lille
Nancy-Metz	Limoges
Nantes	Lyon
Nice	Mayotte
Normandie (Caen)	Montpellier
Normandie (Rouen)	Nancy-Metz
Orléans-Tours	Nantes
Paris	Nice
Poitiers	Normandie (Caen)
Reims	Normandie (Rouen)
Rennes	Orléans-Tours
Strasbourg	Paris
Toulouse	Poitiers
Versailles	Reims
Saint-Pierre et Miquelon	Rennes
	Réunion (La)
	Strasbourg
	Toulouse
	Versailles
	Nouvelle Calédonie

Les candidats qui souhaitent être nommés dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'inscrivent auprès de l'académie de leur

choix. Les candidats aux concours de recrutement des académies de Créteil, de Paris et de Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC) au titre du concours correspondant à l'académie choisie.

Les candidats qui souhaitent être nommés dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour une affectation en administration centrale s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC) au titre du concours ouvert pour l'académie de Paris.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045159364>